

A nighttime photograph of the Sydney Harbour Bridge, illuminated with lights, spanning across the water. The city skyline is visible in the background, with several skyscrapers lit up. The sky is a deep purple and pink. In the foreground, there is a walkway with a decorative metal railing and some streetlights.

GAMME OR AGF

Les investisseurs avertis
ont droit à une gamme
digne de l'étalon-or

Une solution conçue pour répondre aux besoins uniques des investisseurs bien nantis

La Gamme Or AGF^{MC} (séries Q et W) offre aux investisseurs admissibles l'accès à une vaste gamme d'options de placement auprès d'AGF, à moindre frais. Il faut investir et maintenir un actif minimal de 100 000 \$ par fonds ou un actif agrégé de ménage représentant 250 000 \$ dans des titres de séries Q ou W pour être admissible à la Gamme Or AGF.

La Gamme Or AGF offre aux investisseurs bien nantis :

- Des tarifs préférentiels leur accordant une réduction sur les frais de gestion, ainsi que des réductions supplémentaires aux tranches d'actif de 250 000 \$, de 500 000 \$, de 1 000 000 \$ et de 3 000 000 \$.
- La possibilité d'être admissible par l'agrégation des actifs du ménage et des comptes.
- Une plus grande transparence à l'égard des frais – les frais imputés aux comptes des clients sont présentés dans les relevés.
- Un vaste éventail de solutions de placement, y compris des options de catégories (SICAV), offertes dans divers produits :



Fonds d'actions mondiales



Fonds de titres à revenu fixe



Fonds d'actions américaines



Fonds équilibrés



Fonds d'actions canadiennes



Solutions gérées

La Gamme Or AGF offre à chacun de ses clients bien nantis une solution de placement, qu'il s'agisse de comptes à honoraires (série W) ou à tarification individuelle (série Q).

Fonctionnement de la Gamme Or AGF

- Tout investisseur doit investir et maintenir un actif minimal de 100 000 \$ par fonds ou un actif de ménage représentant 250 000 \$ pour être admissible à la Gamme Or AGF.
- Les investissements supérieurs à 250 000 \$ peuvent permettre de réduire davantage les frais.
- Les conjoints et les membres de la famille résidant à la même adresse peuvent regrouper leurs actifs pour être admissibles.
- Les frais de gestion (séries Q et W) et les frais de service (série Q)* seront prélevés directement des comptes des clients inscrits au programme de la Gamme Or AGF.
- Pour les clients de la Gamme Or AGF, la société AGF couvre les frais d'exploitation, les frais de garde des titres et tous les autres frais d'administration afférents (sauf les courtages, les frais facturés par les contreparties, la rémunération du comité d'examen indépendant et les frais engagés par ce dernier et les éléments extraordinaires).

* La série Q comprend les frais de service négociables des courtiers.

Offre de tarifs préférentiels pour certains fonds communs de placement AGF avec frais intégrés

Un investisseur peut investir un actif minimal de 100 000 \$ dans un fonds, peu importe l'option de frais, des séries OPC (y compris Classique), T, V et F et avoir droit automatiquement à un tarif préférentiel sous forme de remboursement des frais de gestion. Les conditions d'admissibilité sont les mêmes que celles déjà établies pour la Gamme Or AGF, offrant une réduction comparable à chaque tranche d'actif. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Foire aux questions sur les tarifs préférentiels AGF.

Barème des frais¹

CATÉGORIE D'ACTIF ²	FRAIS DE GESTION (%)		RÉDUCTIONS CUMULATIVES (%)		
	100 000 \$	250 000 \$ À 500 000 \$	500 000 \$ À 1 MILLION \$	1 À 3 MILLIONS \$	> 3 MILLIONS \$
Fonds équilibrés	0,85	0,05	0,10	0,125	0,15
Solutions gérées ³	0,65 à 0,80	0,02 à 0,05	0,05 à 0,075	0,075 à 0,125	0,08 à 0,15
Actions (canadiennes, américaines, mondiales)	0,80 à 1,10	0,05	0,10	0,125	0,15
Titres à revenu fixe	0,60 à 0,80	0,025	0,05	0,075	0,08

¹ Les investisseurs ayant un actif investi de plus de 250 000 \$ dans ce programme peuvent payer des frais selon un taux pondéré. Les placements AGF suivants ne sont pas admissibles à une réduction des frais de gestion : le Fonds de marché monétaire canadien AGF, le Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF, les fonds Concert, les Fonds Simple Bon Sens et les fonds en gestion commune. Les comptes avec d'autres réductions de frais de gestion en vigueur, y compris la distribution Advantage Éléments et les comptes dont les frais de gestion font l'objet d'une clause de droits acquis, sont également inadmissibles. Pour plus de détails, se reporter au document Barème des frais de la Gamme Or AGF.

² Veuillez noter que les catégories d'actif dont il est fait mention dans le présent document sont déterminées par Placements AGF Inc. Comme telles, elles ne correspondent pas nécessairement aux classifications de Fundserv.

³ Les solutions gérées comprennent la Catégorie mondiale de rendement AGF, le Fonds mondial de rendement AGF et les Portefeuilles ÉlémentsSM AGF. Pour des renseignements à jour, visitez le site AGF.com.

Pour en savoir plus sur les avantages des solutions à tarifs préférentiels d'AGF, communiquez avec votre conseiller financier.

Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée (AGF) est une société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale qui gère des actifs pour des clients de détail et institutionnels, de même que des actifs non traditionnels et des avoirs de particuliers bien nantis. En tant que société indépendante, AGF apporte de la discipline en offrant l'excellence en matière de gestion de placements et en procurant à la clientèle une expérience exceptionnelle.

La gamme de solutions d'investissement diverses d'AGF s'étend à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers jusqu'aux investisseurs particuliers et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.



^{MD MC} Le logo « AGF », « Éléments AGF », le logo « Gamme Or AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

L'admissibilité au programme de la Gamme Or AGF requiert l'investissement et le maintien d'un actif minimal de 100 000 \$ par fonds dans des titres de séries Q ou W, ou d'un actif de ménage représentant 250 000 \$ dans des titres de séries Q ou W. Les frais de gestion (séries Q et W) et les frais de service (série Q) seront prélevés directement des comptes des clients inscrits au programme de la Gamme Or AGF. Pour les clients de la Gamme Or AGF, la société AGF couvre les frais d'exploitation, les frais de garde des titres et tous les autres frais d'administration afférents (sauf les courtages, les frais facturés par les contreparties, la rémunération du comité d'examen indépendant et les frais engagés par ce dernier et les éléments extraordinaires). Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars regroupés dans chaque tranche.

Toutes les réductions de frais de gestion applicables dans le cadre du programme de tarifs préférentiels sont accordées à la discrétion d'AGF et sont assujetties à un certain nombre de facteurs, y compris la taille et la nature de l'investissement, de même que les frais imputés par le fonds ou la série dont il est question. AGF détermine, à sa discrétion, les séries et les fonds admissibles qui peuvent changer de temps en temps, s'il y a lieu.

Placements AGF est un groupe de filiales en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée, un émetteur assujetti au Canada. Les filiales de Placements AGF sont Placements AGF Inc. (« PAGFI »), AGF Investments America Inc. (« AGFA »), AGF Investments LLC (« AGFUS ») et AGF International Advisors Company Limited (« AGFIA »). AGFA et AGFUS sont inscrites aux États-Unis à titre de conseillers. PAGFI est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille auprès des commissions de valeurs mobilières à travers le Canada. AGFIA est réglementée par la Central Bank of Ireland et est inscrite auprès de l'Australian Securities & Investments Commission. Les filiales faisant partie de Placements AGF gèrent plusieurs mandats comprenant des actions, des titres à revenu fixe et des éléments d'actif équilibrés.

Le Groupe mondial Avantage fiscal AGF est une société d'investissement à capital variable (SICAV) offrant actuellement environ 20 catégories de titres. En plus d'une gamme de fonds diversifiés en matière de style de gestion, de région géographique et de capitalisation boursière, l'un des avantages clés de l'investissement dans l'une ou l'autre des catégories de ce groupe est la possibilité de répartir les dépenses (et pertes) encourues dans le cadre de la structure, afin de potentiellement compenser le revenu réalisé et ainsi réduire au minimum la déclaration de dividendes. Pour une explication plus détaillée, visitez le site AGF.com/denis.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement. Pour de plus amples renseignements sur ces fonds, veuillez visiter le site AGF.com.

Date de publication : le 16 juin 2023.